



# Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

## 3347<sup>e</sup> séance

Vendredi 11 mars 1994, 11 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président:</i>	M. Mérimée . . . . .	(France)
<i>Membres:</i>	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Brésil . . . . .	M. Fujita
	Chine . . . . .	M. Li Zhaoxing
	Djibouti . . . . .	M. Dorani
	Espagne . . . . .	M. Pedauye
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Inderfurth
	Fédération de Russie . . . . .	M. Sidorov
	Nigéria . . . . .	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Keating
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	Pakistan . . . . .	M. Marker
	République tchèque . . . . .	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Bizimana

## Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices concernant Chypre (S/1994/262)

*La séance est ouverte à 11 h 25.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation à Chypre**

**Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices concernant Chypre (S/1994/262)**

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices concernant Chypre, document S/1994/262.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/285, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 902 (1994).

Le Conseil a ainsi achevé, à ce stade, son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 30.*